



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## L'inspection des installations classées en OCCITANIE

Une mission de protection pour les populations et l'environnement

SERVICES  
PUBLICS+



LA TRANSPARENCE SUR LES  
RÉSULTATS DE VOS SERVICES PUBLICS

Chiffres mis à jour : février 2024



**8,9 mois**

Délai moyen de délivrance de l'autorisation  
environnementale et de l'enregistrement

en 2023

*41 arrêtés préfectoraux pour l'autorisation*

*54 arrêtés préfectoraux pour l'enregistrement*

**Au niveau national :**

**11,01 mois**



**1 901 contrôles sur site**

en 2023

**Au niveau national :**

**24 239 contrôles**

Agir pour la qualité de notre service, c'est aussi être à l'écoute de vos attentes et être attentif à notre niveau de performance. Et c'est du concret ! La preuve à travers ces chiffres-clés, indicateurs sur lesquels nous nous appuyons pour améliorer jour après jour la qualité du service de l'inspection des installations classées.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur  
[resultats-services-publics.fr](https://resultats-services-publics.fr)

### Source et méthodes

Données issues du système informatisé des installations classées renseigné par les DREAL, DRIEAT, DD(ETS) PP, DAAF, DEAL, DEALM, DGTM. Autorisation environnementale et enregistrement : il s'agit des arrêtés préfectoraux d'autorisation ou de refus pour les projets relevant du régime de l'autorisation ou de l'enregistrement au titre de la nomenclature des installations classées